

Travaux routiers

## **SAINT-HYACINTHE RENFORCE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS LAURIER OUEST ET CASAVANT OUEST**

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 30 juillet 2024** – À compter du 5 août, la Ville de Saint-Hyacinthe entreprendra son plus grand projet routier de la saison estivale à l'intersection des boulevards Laurier Ouest et Casavant Ouest. Ce chantier vise à améliorer la sécurité des lieux et à faciliter l'accès aux commerces à proximité.

« Je suis ravi de voir enfin démarrer les travaux de réaménagement de cette intersection. Au fil des années, plusieurs incidents nous ont été rapportés à cet endroit, en raison de la configuration actuelle qui présente des enjeux de sécurité pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes, mais surtout pour les enfants qui fréquentent la garderie tout près. La géométrie de l'intersection a donc été complètement revue afin d'assurer une circulation sécurisée pour tous.

Nous sommes conscients que ces travaux auront des impacts sur le quotidien de nombreuses personnes. Nous remercions les citoyens de leur patience et les encourageons à prévoir leurs déplacements, principalement lors du retour en classe à la fin du mois », souligne M. André Beauregard, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

### **Nature des travaux**

Les travaux devraient durer 10 semaines et seront réalisés par phases afin de réduire les impacts sur les usagers et les commerces avoisinants. Plus précisément, les interventions comprendront principalement :

- L'ajout d'un terreplein central éliminant le mouvement à contresens des véhicules sur le boulevard Casavant Ouest, au nord de l'intersection, garantissant ainsi la sécurité des déplacements;
- L'élargissement de la chaussée du boulevard Casavant Ouest, permettant d'ajouter une voie de virage supplémentaire à gauche de chaque côté de l'intersection, améliorant la fluidité du trafic aux heures de pointe;
- L'aménagement d'un trottoir autour du restaurant Tim Hortons, assurant la sécurité des piétons.

### **Impacts sur la circulation**

Bien que la première phase des travaux soit prévue pour le 5 août, les impacts sur la circulation débuteront le 14 août.



### **Pour les cyclistes et piétons, du 5 août au 11 octobre**

Les cyclistes et les piétons seront invités à emprunter la piste cyclable longeant la décharge des Quinze (sentier au sud de l'avenue Coulonge), puis à rejoindre l'avenue de Dieppe jusqu'à la rue Garnier avant de retrouver le boulevard Casavant Ouest.

### **Pour les automobilistes, du 14 août au 11 octobre**

La circulation sera maintenue en tout temps sur le boulevard Laurier Ouest, mais les feux de circulation seront remplacés par des arrêts obligatoires.

Le boulevard Casavant Ouest sera fermé entre l'avenue Castelneau et la rue Frontenac avec les informations suivantes :

#### ➤ **Casavant Ouest en direction sud**

- La circulation locale sera permise de l'avenue Castelneau jusqu'à la rue Amédée-Lacroix;
- La circulation sera interdite de la rue Amédée-Lacroix jusqu'au boulevard Laurier Ouest. Les automobilistes devront emprunter l'avenue Castelneau pour rejoindre le boulevard Laurier Ouest.
- Les camions pourront circuler sur l'avenue Castelneau.

#### ➤ **Casavant Ouest en direction nord**

- La circulation locale sera permise de la rue Frontenac jusqu'à la rue Lafond.
- La circulation sera interdite de la rue Lafond jusqu'au boulevard Laurier Ouest. Les automobilistes devront emprunter la rue Frontenac et tourner sur l'avenue Castelneau pour rejoindre le boulevard Laurier Ouest.

Pour plus de détails, [consultez le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe.](#)

Des panneaux de signalisation seront ajoutés à plusieurs endroits sur le chantier et dans les rues environnantes pour faciliter les déplacements de tous. Malgré les mesures en place, un ralentissement de la circulation pourrait être observé. La population est invitée à prévoir ses déplacements en conséquence.

La Ville de Saint-Hyacinthe rappelle à tous les automobilistes de faire preuve de prudence à l'approche d'un chantier routier, en respectant la signalisation et la limite de vitesse indiquées.